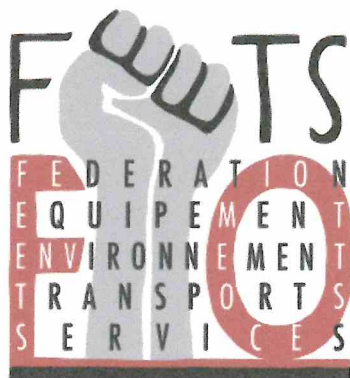




N° LLF/LLF/18192

## ASFA

### Commission de suivi des classifications :

#### Vers une révision des classifications ...

La chambre sociale de l'ASFA a réuni la commission de suivi des classifications ce mardi 18 septembre 2018.

Pour rappel, la FEETS-FO avait saisi le Président de la commission sociale par courrier le 18 mai 2018 pour lui demander l'ouverture d'une négociation sur les classifications.

Cette demande était motivée par le fait que FO souhaite mettre en adéquation la pertinence du dispositif utilisé par rapport à l'évolution des métiers dans la branche et notamment en prenant en compte le contexte social et environnemental dans lesquels les métiers sont exercés.

En effet, de nouveaux métiers sont apparus dans la branche. Mais nous déplorons également que les conditions dans lesquelles l'ensemble des métiers est exercé, ne soient pas prises en compte dans l'évaluation des métiers repères. Nous considérons notamment que l'exposition aux risques n'est pas prise en compte.

La commission de suivi nous ayant fait part de l'accord de principe de la commission sociale d'ouvrir le chantier des classifications, nous avons donc fait valoir les revendications de FO sur ce sujet :

- Etat des lieux des nouveaux métiers déjà existants dans les sociétés d'autoroutes,
- Mise en perspective des nouveaux métiers prévisibles,
- Prise en compte de l'exposition aux risques et notamment de l'exposition aux risques routiers et aux incivilités croissantes.

La commission sociale de l'ASFA (réunions des dirigeants des sociétés) doit se réunir la semaine prochaine et confirmer l'ouverture de cette négociation au regard du compte rendu de la commission de suivi.

La FEETS-FO se félicite que la commission sociale fasse « un pas en avant » en direction des salariés pour une reconnaissance de la pénibilité des métiers. Pour autant, nous restons vigilants, nous ne lâcherons rien !

Paris, le 19 septembre 2018